

COMITE DE LIAISON CLIS/ANDRA DU 25 novembre 2013

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- MM. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président, Jean COUDRY, CGC, Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée, Henri FRANÇOIS, maire de Saudron, et Benoît JAQUET, Secrétaire général, pour le CLIS
- Mmes Martine HURAUT et Sarah DEWONCK, et M. Sébastien FARIN, pour l'ANDRA

- Débat public

M. FERNBACH revient sur le débat public relatif au projet de stockage, avec le dernier débat internet programmé sur la gouvernance. Le CLIS était invité mais n'a pas participé, ceci étant lié à la difficulté de s'exprimer au nom du Comité sur un tel sujet, sans avoir eu au préalable une discussion entre membres.

M. FARIN explique que la conférence de citoyens devrait commencer ses travaux à la mi-décembre. L'avis qu'elle émettra sera probablement joint aux conclusions de la CPDP.

- Géothermie

M. FERNBACH fait suite à la dernière AG du CLIS, et à la présentation du rapport Géowatt. Il estime que la communication de l'ANDRA sur le potentiel géothermique régional pose problème. M. JAQUET ajoute que le discours a évolué, de « pas de potentiel » à « potentiel médiocre », puis « potentiel moyen, éventuellement exploitable même en cas de stockage » (avec la reconnaissance par l'ANDRA d'une sous-estimation des débits dans un document passé malheureusement inaperçu).

Pour M. FARIN, le discours de l'ANDRA, qui n'est pas toujours entendu, évolue parce que les interlocuteurs montent en compétence. A propos de la question sur la possibilité d'exploiter une ressource géothermique, il rappelle que le potentiel régional n'a aucun caractère exceptionnel et renvoie à ce qui avait été dit dans le journal de l'ANDRA, édition Meuse/Haute-Marne n°12 : une exploitation géothermique à distance du centre de stockage, si celui-ci était décidé, pourrait être envisagée. Sur ce point, l'ANDRA vient de communiquer une note qui sera adressée au CLIS par courrier.

M. DESCHAMPS pense que la compatibilité stockage/exploitation géothermique n'est pas en accord avec la définition initiale des contraintes à respecter pour l'établissement d'un stockage profond. Il remarque que les incertitudes sur les mesures de débits fragilisent la position de l'ANDRA et le regrette car il est d'accord sur le fait que le potentiel géothermique des grès vosgiens de la région de Bure n'a rien d'exceptionnel. Il s'interroge cependant sur l'existence éventuelle d'une ressource dans le Permien, particulièrement épais dans la région. Il exprime enfin un doute sur le fait que le forage au Trias a bien atteint le niveau des grès vosgiens (il pourrait, selon lui, n'avoir pas dépassé le "conglomérat principal").

Mme DEWONCK indique d'une part qu'il est très difficile de réaliser un forage à une telle profondeur, et qu'avec un seul forage au Permien, il y aura toujours des doutes sur le débit ou la salinité dans un périmètre donné (mais en dehors des 30 km² de la ZIRA, il n'y a pas d'incompatibilité stockage/géothermie), d'autre part qu'il n'y a pas de certitude de la présence de grès vosgiens à l'endroit où a été réalisé le forage au Trias.

- Questions diverses

M. FERNBACH souhaite savoir si l'ANDRA envisage une réutilisation des argiles. M. FARIN signale que des pistes ont été étudiées mais sans résultats probants. Des précisions sur ce sujet seront apportées lors d'un prochain CA. Sur cet aspect de l'usage ultérieur des matériaux extraits, M. JAQUET relaie une question de M. GUERITTE sur la sortie éventuelle du site d'argiles extraites lors du creusement des puits et des galeries du laboratoire. Mme HURAUT confirme que des prélèvements d'argilite ont été effectués à des fins expérimentales (essais de compaction). Mais M. GUERITTE fait allusion à des déchets inertes de chantier (résidus de centrale à béton, blocs issus de la déconstruction d'anciens radiers et de fronts d'attaque dans les galeries) qui ont été évacués et mis en décharge (dans une ancienne minière à Montreuil-sur-Thonnance) à la demande du prestataire en charge du chantier de construction du laboratoire souterrain, Vinci Construction. Une réponse en ce sens sera adressée prochainement à M. GUERITTE.

En ce qui concerne les forages réalisés pour l'évaluation de la ressource en eau, M. JAQUET demande si les conventions avec la commune de Thonnance-lès-Joinville et la SAFER peuvent être diffusées. M. FARIN indique que la question sera posée à la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs de l'ANDRA.

En réponse à M. COUDRY, Mme DEWONCK confirme qu'un bâtiment a bien été acquis par l'ANDRA à Gondrecourt (ancienne usine de meubles), l'un des objectifs étant de regrouper sur un seul site toutes les carottes de roche prélevées par l'ANDRA. Mme HURAUT ajoute que cela répond également au

besoin d'acquérir le foncier de l'ancienne voie de chemin de fer Gondrecourt/Cirfontaines.

M. FERNBACH demande si les données recueillies dans le cadre de l'OPE seront partagées, et si l'OPE peut servir de signal d'alarme en cas de problème de rejet (notamment sur la durée d'exploitation). Mme DEWONCK précise que l'OPE répond à deux objectifs : récolte des données pour l'étude d'impact dans le cadre de la DAC, et partage des connaissances avec la communauté scientifique. Pour ce qui est de la surveillance du site de stockage, l'ANDRA prévoit la publication annuelle d'un rapport (diffusion ASN, CLI...), et en cas d'incident, il y aurait une information immédiate de l'ASN et du public. Elle indique que les rejets dus au stockage seraient très faibles. Pour ce qui est des données non réglementaires acquises dans le cadre de l'OPE, des discussions avec la Préfecture, en terme de procédure d'alerte, sont en cours.

La prochaine réunion du comité de liaison est fixée au lundi 13 janvier à 10h30, dans les locaux du CLIS à Bure.